

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N° 14**

présenté par
Mme Morel et M. Midy

ARTICLE 6

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« au »

les mots :

« à un ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« du groupement d'intérêt public pour le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance » ;

les mots :

« défini par le décret mentionné au V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui supprime la référence à une entité dont l'existence ne résulte pas d'une loi mais du règlement.